

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Séance du 06 août 2026

Présents : 11
Absents : 4
Délégation : 0
Votants : 11

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, BUSSON David, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, HAMON Laurence, GUILLERON Jennifer, BRAUD Jérémy.

ABSENTS excusés : LE BRETON Bernard, LE JALLÉ David, PHILIPPE Aurélie

Date de convocation : 31 juillet 2026

Mme BURBAN Murielle est nommée secrétaire de séance

632026

Approbation du programme de voirie 2026 (Hors agglomération) et demande de subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) du Morbihan

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à divers travaux d'aménagement et de rénovation de voirie hors agglomération sur le territoire de la commune de Bohal pour l'année 2026.

Ces travaux concernent quatre secteurs distincts et ont fait l'objet des devis suivants, tous établis par l'entreprise BV Travaux Publics :

- **Secteur Chemin de Bel Orient** : Reprise du chemin (devis n°DV-37556) à **5 775,00 € HT**.
- **Secteur Route du Tertre** : Travaux de revêtement (devis n°DV-37520) à **5 546,00 € HT**.
- **Secteur La Ville Bonneau** : Reprise du chemin et busage (devis n°DV-37536) à **3 737,50 € HT**.
- **Secteur Trebiguet** : Réfection et enrobé de l'accès (devis n°DV-37537) à **2 025,00 € HT**.

Le montant total estimatif de ce programme de travaux hors agglomération s'élève à **17 083,50 € HT**.

Monsieur le Maire précise que ce projet d'investissement public d'intérêt général est éligible au Programme de Solidarité Territoriale (PST) du Conseil Départemental du Morbihan. Ce dispositif permet d'accompagner les communes avec un taux d'intervention de 25 % pour la commune de Bohal. La dépense globale du projet dépassant le seuil minimum exigé de 15 000 € HT pour un dossier hors agglomération, il est proposé de solliciter cette aide financière.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d' :

- **APPROUVER** le programme de travaux de voirie 2026 (Hors agglomération) tel que présenté, pour un montant total de 17 083,50 € HT.
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses (HT)	Montant	Recettes prévisionnelles (HT)	Montant
Programme de voirie 2026 (Hors agglomération)	17 083,50 €	Subvention PST Morbihan (25 %)	4 270,88 €
		Autofinancement de la Commune	12 812,62 €
TOTAL	17 083,50 €	TOTAL	17 083,50 €

- AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST).
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier avant le démarrage des travaux, sur la plateforme dédiée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 6 juillet 2026

Alain de CHABANNES, Maire